

## Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mai 2023 faite via Discord de 20:30 à 22:22

**Rédacteur :** Luc Ronayette

**Vérificateurs :** les participants à la réunion

---

### LISTE DES PARTICIPANTS

#### **Membres du CA (avec droit de vote) :**

- Claude Brisson, président ;
- Chantal Gajdos, vice-présidente ;
- Fabien Lips, trésorier ;
- Luc Ronayette, secrétaire ;
- Camille Lévêque, administratrice ;
- Alexandra Goloubkova, administratrice ;
- Robin Bonjean, administrateur ;
- Alain Cano, administrateur (à partir de 20:47);
- Jean-Paul Gaschignard, administrateur ;
- Théo Barollet, président de la Ligue Rhône-Alpes ;
- Robin Bacardatz, président de la Ligue de Go en Ligne ;
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue de Normandie ;
- Ralf Wurzinger, président de la Ligue Île-de-France ;
- Yves Clair, président de la Ligue du Sud-Ouest (à partir de 20:45);
- Kevin Cuello, président de la Ligue de l'Ouest (à partir de 20:52).

#### **Procurations :**

- Jean-Yves Papazoglou, vice-président Ligue Sud-Ouest (jusqu'à 20 :45 et l'arrivée d'Yves Clair) ;

#### **Membres du CA ne participant pas à la réunion et n'ayant pas donné de procuration :**

- Albert Fenech, président de la Ligue de l'Est ;
- Jean Allard, président de la Ligue Méditerranée ;
- Patrice Doussot, président de la Ligue du Centre.

La Ligue du Grand Nord, toujours en déshérence, n'est toujours pas représentée aux réunions de CA...

#### **Membres du CA élargi (sans droit de vote) :**

- Clément Béni, directeur de publication RFG ;
- Eric Imbault, délégué de club ligue du Centre ;
- Loïc Lefebvre, responsable compétition.

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Décompte des voix présentes ou représentées
  - 2) Approbation du CR de la dernière réunion
  - 3) Approbation de l'ordre du jour de la réunion
  - 4) Comité d'éthique
  - 5) Modification du règlement du championnat jeunes
  - 6) Règlement de la Coupe Maître Lim
  - 7) Point sur le stage d'été 2023
  - 8) Points divers
- 

### **1) Décompte des voix présentes ou représentées**

À 20:30 à l'ouverture de la réunion, 13 sur 18 membres du CA sont présents ou représentés.

### **2) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du 2 février 2023**

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le CR de la dernière réunion est donc approuvé à l'unanimité et l'inscription en filigrane "À valider lors de la prochaine réunion" pourra être retirée.

### **3) Approbation de l'ordre du jour de la réunion**

Aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'est faite et il est soumis au vote :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

L'ordre du jour de la réunion est donc approuvé à l'unanimité.

20:45 : arrivée d'Yves Clair

20:47 : arrivée d'Alain Cano

20:52 : arrivée de Kévin Cuello

Le nombre de voix présentes ou représentées passe à 15 (Yves Clair remplaçant Jean-Yves Papazoglou).

#### 4) Comité d'éthique

Une discussion initiée durant Ze Tournoi de Grenoble entre Alexandra, Chantal et Camille sur le sujet de l'accueil des nouveaux arrivants dans les clubs a conclu qu'il était souhaitable de rédiger une charte d'accueil.

Fabien demande si dans la thématique éthique il ne faudrait pas inclure la problématique de la triche en ligne.

Le CA trouve cela judicieux mais pense qu'il vaudrait mieux séparer les deux thèmes de cette étiquette "éthique" en 2 sujets distincts : accueil / inclusion et antitriche car ils sont relativement différents.

Après quelques échanges il est proposé de créer une Commission Éthique avec 2 sous-commissions :

- Inclusion et diversité
- Antitriche

Alexandra se propose comme responsable et porteuse de la sous-commission inclusion et diversité et Robin Bonjean se propose comme responsable et porteur de la sous-commission antitriche.

Le principe de la création de cette commission d'éthique avec 2 sous-commissions et ces responsables est soumis au vote du CA

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le principe est donc adopté à l'unanimité et le secrétaire se chargera de créer cette commission et d'en déclarer ces personnes responsables.

#### 5) Modification du règlement compétition

Fabien rappelle que l'an dernier a été votée la modification du règlement du championnat open pour ajouter des places réservées aux jeunes mais qu'à cette occasion il a été oublié de modifier le règlement du championnat jeunes pour mentionner ceci.

Il faut donc modifier le règlement du championnat jeunes et les modifications proposées sont les suivantes :

##### 1.3.6 Participation au championnat de France Open

- Remplacer : "Les champions jeunes gagnent le droit de participer au championnat de France Open. Si un champion se désiste (ou est qualifié par un autre moyen), le deuxième dans sa catégorie le remplace, puis le troisième. Si les trois premiers se désistent, aucun joueur de la catégorie n'est qualifié."
- Par : "Les deux premiers des catégories "-20 ans" et "-16 ans" ainsi que le premier de la catégorie "-12 ans" gagnent le droit de participer au championnat de France Open. Si un de ces joueurs se désiste (ou est qualifié par un autre moyen), il peut être remplacé par un des suivants au classement de sa catégorie, sous réserve que celui-ci ait un niveau supérieur ou égal à 5k."

La proposition est soumise au vote :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La modification du règlement du championnat jeune est donc adoptée en l'état et le responsable compétition se chargera de modifier le règlement affiché sur le site FFG en conséquence.

## **6) Règlement de la Coupe Maître Lim**

Fabien rappelle que lors du CA d'octobre 2022 il avait été décidé de créer une commission de réflexion sur cette compétition et qu'après plusieurs mois de débats sur le sujet, il en ressort les suggestions de modifications suivantes :

- Suppression du système D1/D2
- Passage à des équipes de 5 pour se débarrasser des matchs nuls
- Phase finale d'exactly 16 équipes, en système coupe en 4 rondes
- L'équipe championne est la seule qualifiée d'office pour l'année suivante ; les 15 autres doivent se qualifier via des compétitions régionales, les places étant réparties de manière proportionnelle au nombre de licenciés (note : les toutes petites ligues n'ont pas forcément de places garanties, et peuvent être forcées à se regrouper avec des ligues voisines).
- Les équipes "bis" ou "inter-clubs" ne sont pas autorisées (en tout cas pour le tour national). Seule exception : des équipes "jeunes" d'un club donné, qui peuvent être considérées comme un club indépendant.
- Les compétitions régionales sont du ressort des ligues. Celles-ci sont libres d'adapter les règles en vigueur lors de la phase finale à leur situation particulière.

Certaines de ces propositions de modifications sont acceptées sans problème à l'unanimité des membres du CA mais certaines autres font l'objet de discussions. Il est donc décidé de soumettre au vote les propositions ne faisant pas l'unanimité les unes après les autres.

### **Vote n°1 : trois ou cinq joueurs/joueuses par équipe ? :**

- Pour des équipes de cinq : 9
- Pour des équipes de trois : 4
- Abstentions : 2

### **Vote n°2 : pour ou contre le fait de garantir une équipe qualifiée par ligue ?**

- Pour : 10
- Contre : 1
- Abstentions : 4

### **Vote n°3 : pour ou contre la participation d'équipes inter-clubs à la phase finale ?**

- Pour : 1
- Contre : 10
- Abstentions : 4

### **Vote n°4 : pour ou contre le fait que les équipes "bis" ne soient pas autorisées à disputer le tour national sauf l'exception éventuelle d'une équipe jeune d'un club dont les 5 joueurs devront avoir moins de 20 ans.**

- Pour : 15 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Au final, Fabien demande à ce que ces propositions de modifications de règlement de la Coupe Lim soient votées de manière globale sous cette forme rédactionnelle qu'il propose :

- Suppression du système D1/D2
- Passage à des équipes de 5 pour se débarrasser des matchs nuls
- Phase finale d'exactly 16 équipes, en système coupe en 4 rondes
- L'équipe championne est la seule qualifiée d'office pour l'année suivante ; les 15 autres doivent se qualifier via des compétitions régionales, les places étant réparties de manière proportionnelle au nombre de licenciés (note : chaque ligue a un minimum d'un qualifié par ligue).
- Les équipes "bis" ou "inter-clubs" ne sont pas autorisées (en tout cas pour le tour national). Seule exception : des équipes "jeunes" d'un club donné, qui peuvent être considérées comme un club indépendant.
- Les compétitions régionales sont du ressort des ligues. Celles-ci sont libres d'adapter les règles en vigueur lors de la phase finale à leur situation particulière.

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	11
CONTRE	2
ABSTENTION	2

La rédaction d'un règlement modifié pouvant demander un peu de temps, le CA demande que les ligues soient prévenues au plus vite de ces changements de manière à ce qu'elles puissent s'organiser pour leurs tours régionaux.

## **7) Point sur le stage d'été 2023**

Chantal dit que l'organisation suit son cours. Elle annonce une bonne nouvelle : une pro coréenne (Song Hye-Ryeong) sera présente la 1<sup>ère</sup> semaine.

Il y a actuellement entre 40 et 50 stagiaires par semaine qui sont préinscrits ce qui est plutôt enthousiasmant par rapport aux nombres d'inscrits des années précédentes à la même date.

Une petite difficulté toutefois : il faut réserver un nombre ferme de bungalow début juin et il faut donc faire un pari de fréquentation. Il sera toutefois éventuellement possible s'il en reste de pouvoir réserver des bungalows supplémentaires à la dernière minute.

L'équipe de pédagogues a fait sa première réunion récemment.

In-Seong participe au stage d'été américain et ne pourra venir que 2 ou 3 jours sur la seconde semaine. Il est dans ces conditions un peu difficile de pouvoir le loger avec son épouse et sa fille sans perdre de l'argent dans la mesure où les réservations se font à la semaine. Plusieurs solutions sont envisagées mais aucune n'a pour le moment été retenue.

## **8) Questions diverses**

**Pas de question diverse, la réunion est clôturée à 22:22.**